

SANTÉ MODE DE VIE

PESTICIDES

HABITER PRÈS D'UN CHAMP OU DE VIGNES

QUE RISQUE-T-ON VRAIMENT ?

On ne peut pas continuer d'empoisonner les gens en toute légalité ! » Pascale Mothes en est persuadée : « Les pesticides ont provoqué la leucémie dont souffrait mon fils. » Cette femme a longtemps habité la commune de Preignac, en Gironde. Dans ce village, les vignes occupent plus de la moitié du territoire. Sa maison se trouvait à vingt mètres d'une parcelle, et l'école où était scolarisé Lucas, son fils, à moins d'un mètre des premières grappes de raisins. Plusieurs fois, Pascale et ses proches ont été incommodés par les pulvérisations de pesticides. « On était obligé de s'enfermer car cela nous piquait les yeux, le nez et la gorge, en plus de nous donner mal à la tête », se souvient-elle. Les mêmes symptômes ont été décrits en mai 2014 par des écoliers de Villeneuve,

Ces produits sont toxiques pour ceux qui les manipulent. Mais que risquent réellement les personnes qui résident à proximité immédiate des zones traitées par divers pesticides, tout au long de l'année ? *Lionel Le Saux*

en Haute Gironde, après l'épandage de pesticides sur les vignes situées à un mètre de la cour de récréation, alors que le vent soufflait trop fort pour traiter.

Ces témoignages de riverains ne sont pas isolés et ne se limitent pas à la région bordelaise. L'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) en a reçu soixante-quatorze l'an passé. La majorité provient du Limousin, de Rhône-Alpes, de Bretagne et d'Aquitaine ; 35 % de ces plaignants

vivent près de vergers, 16 % à proximité de vignes. Plus de la moitié d'entre eux décrivent des troubles, comme des yeux irrités ou des problèmes respiratoires.

Les pesticides se dispersent dans l'air

Les personnes concernées habitent aussi près des cultures de céréales, de colza, et de pommes de terre. Plus on réside près d'une zone traitée par des produits phytosanitaires, et plus on a de risque de respirer ces molécules



Nos experts



Ghislaine Bouvier
pharmacienne, épidémiologiste à l'Inserm, université de Bordeaux



Cécile Chevrier
épidémiologiste à l'Inserm, université de Rennes

toxiques. « Ces substances volatiles se dispersent dans l'atmosphère sur des kilomètres. Des mesures de la qualité de l'air montrent des niveaux de pesticides plus élevés en zones d'épandage et lors de traitements », dit Ghislaine Bouvier, chercheuse à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). Par exemple en Gironde, l'air d'une commune viticole est vingt fois plus chargé en molécules de folpel, un fongicide très répandu, que celui d'une agglomération sans vignes.

Des présomptions plus ou moins fortes selon les maladies

Les effets des intoxications aiguës sont connus : irritations de la peau, des yeux, allergies, vomissements, toux et gênes respiratoires. Mais quels sont les risques à plus long terme pour le voisinage ? Les pesticides peuvent-ils être à l'origine du cancer du jeune Lucas par exemple ? À Preignac, l'Agence régionale de santé d'Aquitaine et l'Institut de veille sanitaire ont cherché à savoir s'il existait une relation. Car outre Lucas, deux autres enfants de ce village ont été victimes de cancers pouvant être liés aux pesticides entre 1999 et 2006, soit un taux six fois supérieur à la moyenne nationale. Leur étude n'exclut pas cette hypothèse, mais elle ne conclut pas non plus à la responsabilité des pesticides.

Le rapport de l'Inserm, consacré aux effets des pesticides sur la santé et publié en 2013, s'intéressait aux risques

encourus par les personnes habitant près des exploitations. Là encore, pas de certitudes, mais des présomptions plus ou moins fortes pour certaines pathologies. Pour Ghislaine Bouvier, qui a participé à ces travaux, « les risques sont les mêmes a priori que pour les applicateurs professionnels, avec évidemment une exposition plus faible, plus diffuse, et donc un impact plus difficile à mettre en évidence. »

Plus de malformations et de cancers

Chez l'enfant, le risque de leucémie et de tumeurs cérébrales peut être multiplié par deux lorsque la mère a été souvent exposée durant la grossesse. « Le fœtus est a priori plus vulnérable car il n'a pas encore de système de détoxification », précise Cécile Chevrier, également chercheuse à l'Inserm, qui, d'après une étude menée sur 3 400 riveraines enceintes, a montré que « même à des niveaux faibles, un herbicide utilisé jusqu'en 2003, augmente les risques d'anomalie de croissance dans l'utérus, avec un plus faible poids de naissance et un crâne plus petit. » Les pesticides augmenteraient aussi les risques d'anomalies du système nerveux ainsi que de malformations congénitales au niveau du cœur, de l'abdomen, des bras et des jambes. Ils pourraient aussi engendrer une malformation du sexe masculin et des pubertés précoces chez les jeunes filles. Enfin, il n'est pas exclu que certaines substances favorisent également l'obésité chez l'enfant.

Chez les adultes, les pesticides sont fortement suspectés dans la survenue du cancer de la prostate. Une augmentation du risque de 12 à 28 % chez les populations rurales a été observée. Ils pourraient aussi favoriser l'apparition de la maladie de Parkinson. Des résultats obtenus en Californie montrent un risque près de deux fois supérieur pour les personnes vivant jusqu'à 500 mètres de parcelles traitées par

CHEZ SOI, COMMENT LIMITER LES RISQUES ?

- Se renseigner sur les périodes précises d'épandages, via la Chambre d'agriculture par exemple, afin d'aérer son logement en dehors de ces horaires.
- Mettre en place des protections supplémentaires (bardage bois, haies, etc.).
- Signaler à la DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) tout non-respect des règles.

deux fongicides. Les pesticides pourraient aussi entraîner des troubles cognitifs, anxio-dépressifs et des troubles de la fertilité. Sans compter que les mélanges des substances pourraient donner lieu à « des impacts sanitaires non prévisibles. »

Des protections encore insuffisantes

Après les incidents survenus en Aquitaine, de nouvelles mesures ont été prises. Désormais, à Preignac et à Villeneuve, les viticulteurs vaporisent en dehors des heures d'ouverture de l'école, et ils préviennent au moins un jour avant les établissements et la mairie. En plus d'horaires adaptés, une autre disposition prévue par la loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture consiste à planter des haies pour limiter la propagation. La communauté de communes de Bourg-en-Gironde, va ainsi planter des arbustes (prunelliers et érables) autour des écoles, aires de jeux et pôles de santé. En revanche, rien n'est prévu pour les habitations. Les agriculteurs n'ont pas de distance minimale à respecter. Simplement, ils ne doivent pas pulvériser lorsque le vent souffle à plus de 19 km/h, c'est-à-dire quand les drapeaux commencent à flotter, et les épandages aériens sont interdits depuis fin 2015. Des protections qui paraissent bien légères.

Découvrez, page suivante, la consommation de pesticides en France.